



REPUBLIQUE FRANCAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n° 107 du 13 décembre 2016

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

SOMMAIRE

Spécial n° 107 du 13 décembre 2016

Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la justice

- Arrêté du 8 décembre 2016 relatif à la mise à disposition des services ou parties de service qui participent à l'exercice des compétences de l'État transférées à la région Pays-de-la-Loire dans le cadre de la loi n°2014-288 du 5 mars 2015 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

SGAR

- Arrêté n° 2016/SGAR/539 du 8 décembre 2016 portant modification des limites des arrondissements du département de Maine-et-Loire.

DIRM NAMO

- Arrêté n°48/2016 du 9 décembre 2016 fixant les listes des candidats aux élections professionnelles dans le cadre du renouvellement du conseil du comité » régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire.

Ministère de l'aménagement du territoire,
de la ruralité et des collectivités
territoriales

Ministère du travail, de l'emploi, de la
formation professionnelle et du dialogue
social

Ministère de la justice

Ministère de l'aménagement
du territoire, de la ruralité et
des collectivités territoriales

Ministère du travail, de
l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue
social

Ministère de la justice

Arrêté relatif à la mise à disposition des services ou parties de service qui participent à l'exercice des compétences de l'Etat transférées à la région Pays-de-la-Loire dans le cadre de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 80 à 88 ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, notamment ses articles 21 et 27 ;

Vu le décret n° 2015-1694 du 17 décembre 2015 relatif à la convention type de mise à disposition de services de l'Etat chargés des compétences transférées aux conseils régionaux dans le cadre de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale;

Vu le décret n° 2016-1499 du 7 novembre 2016 créant la commission nationale de conciliation pour la mise à disposition des services ou parties de services de l'Etat chargés des compétences transférées aux régions prévue à l'article 27 de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

Vu l'avis motivé de la commission nationale de conciliation en date du 9 novembre 2016 ;

ARRETENT

Article 1^{er}

Le président du conseil régional Pays-de-la-Loire dispose, en tant que de besoin, des services ou parties de services de la DIRECCTE, chargés des actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'acquisition des compétences clés, de l'accès des personnes handicapées à la formation, de la formation des personnes sous main de justice, des actions de sensibilisation, de promotion et d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience, de la coordination des actions des organismes participant au service public régional de l'orientation ainsi que de la rémunération des stages en direction des travailleurs reconnus handicapés et des apprentis dont le contrat a été rompu.

Il dispose également, en tant que de besoin, des services ou parties de services de la ou des directions interrégionales des services pénitentiaires couvrant la région Pays-de-la-Loire, chargée(s) de la formation professionnelle des personnes sous main de justice.

Ces services ou parties de service sont, conformément au III de l'article 81 de la loi du 27 janvier 2014 susvisée, mis à sa disposition à titre gratuit et placés sous son autorité à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2

Il est constaté que participe à l'exercice des actions visées à l'article 1^{er} au sein de la DIRECCTE à la date du 31 décembre 2014, 1 emploi en équivalent temps plein réparti comme indiqué dans le tableau figurant en annexe 1 au présent arrêté.

Au 31 décembre 2013, participait à l'exercice des actions visées à l'article 1^{er} au sein de la DIRECCTE, 1 emploi en équivalent temps plein réparti comme indiqué dans le tableau figurant en annexe 1 au présent arrêté.

Article 3

Pour les établissements pénitentiaires situés sur le territoire de la région concernés au 1er janvier 2015 par le transfert de compétence, et pour les établissements pénitentiaires situés sur le territoire de la région dont le transfert de la gestion de la formation professionnelle des personnes sous main de justice interviendra à compter de la date d'expiration du contrat par lequel la compétence a été déléguée par l'Etat à une personne morale tierce, il est constaté que participe à l'exercice de la compétence de gestion de la formation professionnelle des personnes sous main de justice au sein de la DISP à la date du 31 décembre 2014, 0,5 emploi en équivalent temps plein réparti comme indiqué dans le tableau figurant en annexe 2 au présent arrêté.

Au 31 décembre 2013, participait pour les mêmes établissements à l'exercice de la compétence de gestion de la formation professionnelle des personnes sous main de justice au sein de la DISP, 0,5 emploi en équivalent temps plein réparti comme indiqué dans le tableau figurant en annexe 2 au présent arrêté.

Article 4

Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice, le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, le directeur général des collectivités locales au ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **- 8 DEC. 2016**

Le ministre de l'aménagement
du territoire, de la ruralité et
des collectivités territoriales

Pour le ministre et par délégation
le directeur général
des collectivités locales



Bruno DELSOL

Le ministre du travail, de
l'emploi, de la formation
professionnelle et du dialogue
social

La Secrétaire générale adjointe



Annaïck LAURENT

Le ministre de la justice

Le préfet,
Directeur de l'administration pénitentiaire



Philippe GALLI

Annexe 1 :

état des emplois pourvus dans les services ou parties de services de la DIRECCTE

1 : Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2014 :

	FONCTIONNAIRES			AGENTS CONTRACTUELS				
Catégories d'agents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	Total
Emplois (ETP)	0,5	0,5	0	0	0	0	0	1
Effectifs physiques	1	1	0	0	0	0	0	2

2 : Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2013 :

	FONCTIONNAIRES			AGENTS CONTRACTUELS				
Catégories d'agents	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Autres	Total
Emplois (ETP)	0,5	0,5	0	0	0	0	0	1
Effectifs physiques	1	1	0	0	0	0	0	2

Annexe 2 :

état des emplois pourvus dans les services ou parties de services de la DISP

1 : Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2014 :

Catégories d'agents	FONCTIONNAIRES			AGENTS CONTRACTUELS			Autres	Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Emplois (ETP)	0,5							0,5
Effectifs physiques	1							1

2 : Etat des emplois pourvus au 31 décembre 2013 :

Catégories d'agents	FONCTIONNAIRES			AGENTS CONTRACTUELS			Autres	Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Emplois (ETP)	0,5							0,5
Effectifs physiques	1							1

Secrétariat Général
pour les Affaires régionales
de la Région des Pays de la Loire

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

ARRETE N° 2016/SGAR/539
portant modification des limites des arrondissements
du département de Maine-et-Loire

Le Préfet de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3113-1 ;

VU l'avis favorable émis par le Conseil départemental de Maine-et-Loire dans sa séance du 17 octobre 2016 relative aux modifications des limites des arrondissements du département ;

VU l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2016 créant, à compter du 15 décembre 2016, la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance, constituée par la réunion des communes des Alleuds, de Brissac-Quincé, de Charcé-Saint-Ellié-sur-Aubance, de Luigné, de Saint-Remy-la-Varenne, de Saint-Saturnin-sur-Loire, de Saulgé-l'Hôpital, de Vauchétien, toutes situées dans l'arrondissement d'Angers, et des communes de Chemellier et de Coutures, situées dans l'arrondissement de Saumur ;

Considérant l'appartenance des communes de Chemellier et de Coutures à l'arrondissement de Saumur,

Sur proposition de la préfète de Maine-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1 :

Les communes énumérées ci-après sont retirées de l'arrondissement de Saumur pour être ajoutées à l'arrondissement d'Angers à compter du 15 décembre 2016 :

- Chemellier
- Coutures

Article 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales et la préfète de Maine-et-Loire sont chargées de l'exécution du présent arrêté, chacune pour ce qui la concerne. Il sera transmis au président du conseil régional des Pays de la Loire et au président du conseil départemental de Maine-et-Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Nantes, le **08 DEC. 2016**



Henri-Michel COMET

Direction Interrégionale de la Mer

Nord Atlantique-Manche Ouest



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le 9 décembre 2016

ARRETE n° 48/2016

Fixant les listes des candidats aux élections professionnelles dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire.

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 912-88 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juin 2016 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 2016/SGAR/DIRM/n°157 du 13 mai 2016 portant délégation de signature à M. Patrick SANLAVILLE, chargé de l'intérim de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 443/2016 du 30 août 2016 relatif à la commission électorale et à l'établissement des listes électorales dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 444/2016 du 30 août 2016 relatif à la composition et la répartition des sièges au sein du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest par intérim n°30/2016 du 13 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de Loire ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest,

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter du 13 décembre 2016, les listes des candidats à l'élection au conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire sont arrêtées, par collèges et par catégories, selon l'annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté ainsi que les listes des candidats qui y sont annexées seront affichés à compter du mardi 13 décembre 2016 :

- au siège de la commission électorale, situé à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, au 2 boulevard Allard à Nantes ;
- au siège du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, 2 rue Colbert aux Sables d'Olonne ;
- dans les locaux des directions départementales des territoires et de la mer (délégations à la mer et au littoral) des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer (délégations à la mer et au littoral) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 9 décembre 2016

Pour le préfet et par délégation,

L'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes

Bruno ROUMEGOU

Directeur interrégional adjoint délégué
de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Président de la commission électorale





PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Annexe à l'arrêté n° 48/2016 du 9 décembre 2016 fixant les listes des candidats aux élections professionnelles dans le cadre du renouvellement du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire.

Listes des candidats validées pour le scrutin du 12 janvier 2017

Collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevage marin

Catégorie de chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués

Liste Fédération française des syndicats professionnels maritimes patrons propriétaires

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
AVENARD	JACQUES	LUSSAUD	JEAN-PIERRE
BAUD	HERVE	PENISSON	DAVID
FOUQUET	ERIC	JOURDAIN	JEROME
HUBE	EMMANUEL	CHAGNOLLEAU	YANN
LE ROUX	LUDOVIC	BAUMAL	FRANCK
TARAUD	ERIC	ARNAUD	SEBASTIEN
PLESSIS	EDDY	BENETEAU	DAVID
MEUNIER	NOEL	GALLAIS	SYLVAIN
VALLEE	MICKAEL	DANDIN	STEPHANE
RIO	STEPHAN	BARAULT	CYRIL

Catégorie de chefs d'entreprise de pêche maritime non embarqués

Liste Union des armateurs à la pêche de France

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
JOUNEAU	JOSE	RICHARD	DOMINIQUE
CHARRIER	FREDERIC	PIEDPLAT	ALAIN

Catégorie de chefs d'entreprise de pêche maritime à pied

Liste Fédération française des syndicats professionnels maritimes patrons propriétaires

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
GALLAS	JEAN-PHILIPPE	FAUCHET	GEORGES
HERY	CHRISTOPHE	GUILLOTEAU	ALAIN

Collège des équipages et des salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevages marins

Liste du Syndicat national des marins pêcheurs CFTC

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
GUEDON	CHARLY	BESSEAU	YOANN
LECORF	JEAN-MARIE	PAJOT	LOIC
GRELIER	FABRICE	DAPPEL VOISIN	JACQUES
LE ROUX	JOHN	CALLARD	OLIVIER
LE GALL	DANIEL	LORCY	SANDRA
HEURTEL	ARNAUD	NICOL	JULIEN
QUEMENER	THIERRY	MOIZEAU	SANDY
LEGE	FRANÇOIS	FENOUILLET	FREDERIC
COSSADE	LAURENT	JARNO	JULIEN
BESSONNET	VINCENT	MOUSNIER	CYRIL
MALE	PIERRE	GROISARD	MICHAEL
BUCHOUX	ALAIN	RAFIN	CHRISTIAN
COUILLON	DAMIEN	BERTRET	YANN
LELIEVRE	DOMINIQUE	FEBVRE	DAVID
LERAY	GILLES	EVAIN	NICOLAS

Ampliations :

Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des transports, de la mer et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource)

Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle politiques publiques)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeur ; directeurs-adjoints ; division pêche et aquaculture ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Préfecture de la région des Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives), pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

